

1287 Abbaye de Tongerloos - Copie de la Cène de Léonard de Vinci.

MUSÉE ROYAL
de
PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Dossier concernant une Copie
de la Cène de Léonard de Vinci
appartenant à l'Abbaye de
Tongerloo.

N° 1287

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

Bruux. 8 Dec. 1871

à Mr. le Supérieur des
l'œuvre des Primontés
à l'Abbaye de Tongerlo.

M.

L'attention de la Com-
mission directrice des Musées
royaux a été attirée sur un
copie de la Cène de Léonard
de Vinci, que l'Abbaye de
Tongerlo désire céder.

La Commission directrice a
l'honneur de vous prier, Mr,
de vouloir bien lui faire
connaître si vous ne seriez
pas d'inconvénient à envoyer
cette peinture au Musée des
Beaux-Arts afin que M. le
Membre puissent décider
s'il y aurait lieu d'en
proposer l'achat pour la
Collection de l'Etat.

La Commission directrice
serait disposée à supporter
les frais de transport, mais
elle ne peut vous laisser
ignorer qu'elle n'assume
aucune responsabilité des
risques qui pourraient résulter
de cet ^{déplacement} envoi. Il lui sera
agréable de connaître les
prix demandés pour l'ouvrage
dont il s'agit.

La Commission vous prie
M^{rs} d'agréer l'ass. de sa
considération distinguée.

Le Com^e Directr.
Le Secrétaire.
N^{ts}

Abbaye de Tongerlo, le 12 Décembre 1871.



Monsieur le Secrétaire,

Je consens volontiers au désir de la Commission des Musées; Seulement je ferai remarquer que le transport sera difficile vu que la caisse qui contient le meuble précieux a une longueur de quatre et demi mètres.

Le mieux serait que quelque envoyé de la Commission se rende chez nous pour régler le transport. Si le délégué veut s'annoncer nous irons le prendre en voiture à la gare de Herenthals.

Je doute que nous puissions tomber d'accord quant au prix; vu que votre Honneur qualifie notre peinture de copie, tandis que nous prétendons que c'est bien un chef-d'œuvre original, nous basant sur l'historique du tableau qui était destiné à Henri VIII et qui a servi de modèle au tapis du Vatican. Nous nous appuyons ensuite sur l'autorité de l'abbé de Beller, de Sandens ainsi que sur la tradition constante dans l'ordre. D'autre part je tiens de l'archevêque de Bois-le-Duc, que Guillaume II Roi de Hollande a offert soixante mille florins pour en faire l'acquisition.

Nous ne saurions donc raisonnablement nous en desfaire pour moins de cent mille francs. Ce chiffre doit être la base de notre négociation. Dans l'attente de vos informations ultérieures, je vous prie, Monsieur, d'agréer pour vous et pour la savante Commission que vous représentez, l'hommage de ma haute estime.

Jr. Jean-Arystotome de Suerb prêtre de Tongerlo.

À Monsieur V. Hénon Secrétaire de la Commission directrice des
Musées Royaux de Peinture et de Sculpture de Belgique

à
Bruxelles.

Bruxelles, 5 Janvier 1872

à M^r F. J. Ch. De Suerb
Prélat de Tongerloo.

M^r.

J'ai communiqué à la
communauté d'ecclésiastiques des
Musées royaux la lettre
que vous m'avez fait
l'honneur de m'écrire le
12 Décembre dernier.

La Commission me
charge de vous faire connaître
elle, que vu l'importance
de l'œuvre de Léonard
de Vinci, qui se trouve en
votre possession dans
l'abbaye de Tongerloo
et les difficultés de son
transport à Bruxelles,
il serait préférable que
quelque un de ses

Membres se rendissent à Congerloo,
au retour de la bonne
saison, afin d'examiner
celle printemps.

Des que l'époque
du voyage des délégués
de la Communauté aura
été fixé, j'aurai l'honneur
M^{rs} de vous en prévenir
et je vous prie d'agréer
la nouvelle assurance de
ma C^{te} distinguée.

Le Secrétaire.
M